

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à la salle des sessions du Conseil municipal le mardi 12 septembre 2017 à 9 h, sous la présidence du maire, monsieur Yves Croteau.

Sont présents :

Monsieur le maire, Yves Croteau

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Guy Lapointe
Nicole Ménard
Claude Larocque
Richard Sabourin
Barbara Beugger

Les employés du bureau municipal :

Cynthia Bossé
Sylvia Ouellette
Claudia Lavallée
Émilie Hébert
Geneviève Paquette
Roger Garneau

Est absent:

Robert Leclerc, conseiller

Secrétaire :

Christelle Lafourcade

Certificat de signification

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai dûment signifié un avis spécial de convocation le 7^e jour de septembre par communication écrite à tous les membres du conseil ci-haut mentionnés.

Signé à Upton ce 12^e jour de septembre,

Cynthia Bossé
Directrice générale

Moment de réflexion

L'assemblée débute à 9 h par un moment de réflexion.

Constatation de l'avis de convocation

Les élus constatent que l'avis de convocation a été signifié selon la Loi.

334-09-2017

IL EST PROPOSÉ par madame Nicole Ménard, APPUYÉ par monsieur Richard Sabourin et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères que soit adopté l'ordre du jour tel que signifié, et ce, comme suit :

1. Recherche de solutions concrètes pour aider la directrice générale dans ses fonctions;
2. Demande de modification au plan de développement de l'entreprise Morphan inc.;
4. Période de questions;
5. Levée de l'assemblée.

1. Recherche de solutions concrètes pour aider la directrice générale dans ses fonctions

CONSIDÉRANT QUE la charge de travail de madame Cynthia Bossé, directrice générale, devient difficile à réaliser de façon optimale en raison de projets d'infrastructures très importants et spécialement lourds à assumer pour une municipalité, et ce, en plus des projets courants et de la préparation des élections municipales 2017;

CONSIDÉRANT QUE ces projets d'infrastructures doivent être traités de façon urgente et dans un délai très court;

CONSIDÉRANT QUE le personnel de la Municipalité n'a pas la formation adéquate pour soutenir la directrice générale dans ces tâches spécifiques;

CONSIDÉRANT QUE l'équipe du bureau municipal subit également une charge de travail trop importante pour pouvoir soutenir la directrice générale dans ses projets courants;

CONSIDÉRANT QUE madame Sylvia Ouellette, directrice générale adjointe, a identifié des besoins en comptabilité à raison de cinq (5) heures par semaine;

335-09-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par monsieur Guy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE des démarches soient effectuées en vue d'engager un gestionnaire de projets afin de soutenir la directrice générale dans les projets les plus pressants de la Municipalité;

QUE le conseil se réunisse une nouvelle fois le 19 septembre 2017 en assemblée spéciale afin de déterminer d'éventuelles solutions supplémentaires.

Adoptée

2. Demande de modification au plan de développement de l'entreprise Morphan inc.

Ce point est reporté à une date ultérieure.

3. Attribution de mandats spécifiques relatifs aux projets en cours

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de remplacer, à l'usine de filtration, le moteur diesel désuet et à départ manuel par une génératrice à fonctionnement automatique pour assurer la fourniture en eau potable en cas de panne;

CONSIDÉRANT QU'IL faut prévoir des services professionnels comprenant au moins une visite des lieux avec le directeur des travaux publics, monsieur Roger Garneau, afin de valider les besoins municipaux ainsi que les plans et devis afin aux fins d'invitation à soumissionner;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE soit attribué un budget d'environ 6 500\$ plus les taxes applicables pour les services professionnels;

QUE madame Cynthia Bossé soit mandatée à demander des offres de services ainsi qu'à attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

QUE pour pourvoir au paiement de ces services professionnels, soit utilisé la Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ) 2014-2016.

Adoptée

4. Période de questions

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du Conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

337-09-2017

5. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Richard Sabourin et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère que soit levée la présente assemblée à 9h40.

Yves Croteau
Maire

Cynthia Bossé
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.